



AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité,
QUE :

Lors d'une séance régulière tenue le lundi 14 mars 2022, le conseil municipal de la
Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le Règlement 205-0322 « **Règlement édictant
le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Rosaire** »
remplaçant le règlement no 167-1018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau
municipal, 208, 6^e rang, Saint-Rosaire aux heures normales d'ouverture ainsi que sur
le site internet de la municipalité : www.strosaire.ca

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 15^e jour de mars 2022.

Julie Roberge
Directrice générale et greffière-trésorière